



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le

- 4 NOV. 2016

Nos Réf : MFP/2016/54635

Monsieur le Secrétaire général,

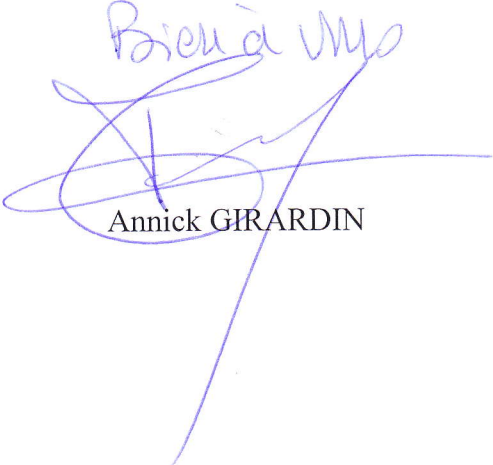
Vous m'avez interrogée au sujet de la transposition du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) aux corps d'encadrement atypiques et à ceux d'encadrement supérieur.

Le protocole PPCR a vocation à être mis en œuvre pour l'ensemble des corps et cadres d'emplois dans les trois versants de la fonction publique.

Les corps que vous citez seront naturellement concernés. Les discussions interministérielles sont d'ailleurs en cours.

Comme le prévoit le protocole, les représentants des personnels compétents seront consultés sur les projets de textes qui sont élaborés pour cette transposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma meilleure considération.

Bien à vous

Annick GIRARDIN

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général
Force Ouvrière (FO)
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

80, rue de Lille
75007 PARIS